



CONTRAT DE SAILLIE
CATCH BOOM BANG

SAISON DE MONTE 2025

(1 exemplaire à conserver, 1 exemplaire à nous retourner signé)

CONDITIONS DE MONTE :

- IAR à l'Elevage du Thot :
 - Réservation : 150€ HT (158,25€ TTC)
 - Solde : 600€ HT (633€ TTC) poulain vivant à 48h
- IART 3 envois :
 - Frais techniques : 250€ HT (263,75€ TTC)
 - Solde : 600€ HT (633€ TTC) poulain vivant à 48h
- IAC 2 doses de 8 paillettes :
 - Frais techniques : 300€ HT (316,50€ TTC)
 - Solde : 600€ HT (633€ TTC) poulain vivant à 48h

Les règlements sont à remettre avec le contrat signé.

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- Les juments et poulains venant à l'Elevage du Thot recevront les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour, des saillies, poulinaiges, embarquement, débarquement conduite ou transport sur route par nos soins. Néanmoins, nous déclinons et nous dégageons de toutes responsabilités en cas d'accident ou de maladie dont ils pourraient être victimes, ces derniers restant sous la responsabilité de leur propriétaire.
- La vaccination rhinopneumonie HV-1 & HV-4 et grippe équine doivent obligatoirement être à jour.

CONTRAT :

Je soussigné (nom, prénom) :

Société :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Déclare souscrire une saillie de **Catch Boom Bang** pour la saison de monte 2025 aux conditions ci-dessus, pour la jument

N° SIRE :

Qui sera inséminée dans le centre nommé ci-après :

Adresse de livraison des doses :

Fait à REVILLE, le.....

L'acheteur :

(Porter la mention « lu et approuvé »)

Le vendeur :

SCEA Elevage du Thot

Margareth & Florian NÖEL

La Sauvagerie - 38, rue Saint Eloi

50760 REVILLE

www.elevage-du-thot.com

elevageduthot@gmail.com

06.77.60.91.63